



Vente de séjour linguistique

Par Patricia74

Bonjour, je propose des séjours linguistiques en France sur mon site Internet. Une cliente m'a demandé un devis pour un séjour avec 2 heures de cours le matin et 2h l'après midi sur 4 jours.

J'ai fait un devis, accepté et ensuite la facture. La cliente m'a payée.

Aujourd'hui, je me suis rendu compte que je n'avais facturé que 10h de cours alors je l'ai contactée pour lui signifier et lui proposer : soit de payer la différence soit 6 heures ou alors de faire 10 h de cours comme stipulé sur le devis et la facture. A deux jours de son arrivée, elle a refusé catégoriquement et a annulé son voyage et me demande de la rembourser intégralement. A t-elle le droit de faire ça ? Est-elle couverte par le droit de rétractation ? Merci pour votre réponse.

Bonne journée